



Chatterie de la Baste Dorée
19 rue du Bourg 77165 le Plessis aux Bois (Seine et Marne) France
N° SIRET 519 680 813 0028

06.43.75.54.07
@
[**chatteriedelabastedoree77@gmail.com**](mailto:chatteriedelabastedoree77@gmail.com)
www
[**labastedoree.com**](http://labastedoree.com)

CONTRAT DE VENTE

Annule et remplace tout contrat antérieur passé entre les deux parties.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit entre l'acheteur ci-après et le vendeur ci-dessus :

M Mme Mlle Nom: _____
 Adresse: _____
 Téléphone: _____ . Email: _____

Il a été librement décidé de transférer à compter de ce jour, la charge et garde du chat de pure race dont la description et les caractéristiques sont données ci-dessous au profit de l'acheteur qui en deviendra propriétaire à l'encaissement effectif de la totalité du prix convenu.

Race: Sacré de Birmanie Ragdoll **couleur** _____

Date de naissance: ____/____/____ **sexe:** Mâle Femelle

N° de puce: _____

N° de dossier LOOF: _____. Celui-ci sera expédié à l'acheteur dès remise du LOOF, pour le nom du chaton _____ affixe _____

L'animal est normalement destiné à la compagnie mais néanmoins l'acheteur pourra avoir l'usage paisible de sa propriété comme bon lui semblera. A quel usage l'animal est-il destiné :

La compagnie
 La reproduction
 L'exposition
 L'Exportation
 Autre: _____

Attention: le vendeur ne peut garantir les critères évolutifs du chaton et ses capacités à reproduire.

		Parents		
		Mère	Père	
Nom	_____	Nom	_____	
Couleur	_____	Couleur	_____	
N° LOOF	_____	N° LOOF	_____	
N° de puce	_____	N° de puce	_____	
Groupe Sanguin	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	Groupe Sanguin	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> AB <input type="checkbox"/>	

L'éleveur certifie qu'au moment de la vente le chaton est en bonne santé et qu'il a reçu en date du ____/____/____ les vaccins suivants :

- Typhus,
- Coryza,
- Leucose.

L'animal est garanti Felv, Fiv et Pif négatifs avant le départ de la chatterie.

L'acheteur s'engage à faire effectuer à ses frais les rappels de ces vaccins entre le ____/____/____ et le ____/____/____. Un vaccin antirabique sera également à effectuer si l'animal est destiné à l'exportation. Le chaton a été déparasité à titre préventif et est vermifugé depuis sa naissance.

L'acheteur a-t-il déjà signé un certificat d'engagement et de connaissance lors de l'acquisition d'un animal de compagnie de la même espèce (chat dans le cas présent) : Oui Non .

Dans le second cas:

- ✓ Il a l'obligation de remplir et signer ce document a minima sept jours avant la cession de l'animal.
- ✓ Indiquer la date de signature dudit document: ____/____/____

Lors de la vente du chaton, il sera remis à l'acheteur :

- un exemplaire du contrat de vente
- la carte d'identification du chaton
- Le carnet de santé et les coordonnées du vétérinaire
- Un certificat de bonne santé datant de moins de 5 jours
- Le pedigree LOOF conformément à la loi n°99-5 du 6 janvier 1999, fourni dès réception de celui-ci et après règlement total du prix convenu

Le prix de vente est fixé à _____.€ (en lettres _____ euros).

Sont à déduire de cette somme 400€ (quatre cents euros) d'arrhes versés au moment de la réservation de l'animal.

Préciser éventuellement ci-dessous le montant des règlements déjà effectués en dehors des arrhes:

_____.€ (en lettres _____ euros)

Somme restant à régler: _____.€ (en lettres _____ euros)

Un échéancier est-il prévu pour finaliser le règlement: Non Oui

Dans le premier cas:

Date du règlement: ____/____/____ Modalité: Chèque de banque Espèces Paypal CB

Dans le second cas:

Date 1ere échéance: ____/____/____ Modalités: Chèque de banque Espèces Paypal CB

Montant: _____.€ (en lettres _____ euros)

Date 2eme échéance: ____/____/____ Modalités : Chèque de banque Espèces Paypal CB

Montant: _____.€ (en lettres _____ euros)

Rappel des garanties légales

Si votre vétérinaire détecte chez le chaton une des maladies ci-dessous dans le délai indiqué (à compter de la date de livraison indiquée sur l'attestation de vente), la vente peut être annulée pour vice rédhibitoire :

- ✓ Leucopénie infectieuse (typhus) - 5 jours
- ✓ Infection par le virus leucémogène félin (FeLV ou leucose) - 15 jours
- ✓ Infection par le virus de l'immunodépression (fiv) - non précisé par la loi
- ✓ Péritonite infectieuse féline (PIF) - 21 jours

Délais fixés par décret n° 90-572 du 28 juin 1990

Outre les garanties mentionnées ci-dessus, en ce qui concerne les maladies contagieuses ou les pathologies congénitales non décelables avant la vente, l'éleveur s'engage à annuler la vente à la demande de l'acheteur si le vétérinaire de celui-ci émet des réserves sérieuses sur l'état de santé du chaton dans un délai de 10 jours suivant la date de livraison (un certificat devra être établi). Si le propriétaire ne souhaite pas l'annulation de la vente, l'éleveur assurera à ses frais les soins vétérinaires rendus nécessaires, dans le seul cas où l'animal lui sera confié ; aucune dépense engagée par l'acheteur ne sera remboursée par le vendeur sauf accord particulier.

Fait en double exemplaire originaux à _____ Le ____/____/____

Date de livraison de l'animal si différente de la date de signature de ce contrat: ____/____/____

Signature de l'acheteur
(précédée des mentions Lu et approuvé, Bon pour acceptation)

Signature et Cachet de de l'éleveur